

**DISCOURS
DE MONSIEUR LE BATONNIER
JEAN-LOUIS MATHEU
POUR LA RENTREE SOLENNELLE
DE LA CONFERENCE DU STAGE
DU 22 MARS 2002**

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Autorités Civiles Militaires et
Religieuses,
Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers,
Monsieur le Vice-Président du Conseil National des Barreaux,
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de PARIS,
Mesdames, Messieurs les Bâtonniers de la Conférence des Cent,
Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames, Messieurs, Mes Chers Confrères,

Au printemps 2001, dans les murs institutionnels et solennels de la Première Chambre de la Cour d'Appel de TOULOUSE, j'évoquais l'indispensable nécessité de conforter les racines de notre Profession, ses valeurs fondatrices dans le respect de la tradition. Aujourd'hui, nous prenons de l'altitude, l'horizon s'élargit.

L'espace local, régional, national, européen et international nous invite à déployer nos branches partout où sont en jeu la défense de l'Homme et sa liberté.

La priorité, en ces temps de traumatisme dont souffre notre Ville, est de nous interroger sur la place et le rôle de l'avocat dans la Cité.

AIRBUS, fleuron de l'industrie toulousaine et internationale, fierté de notre Ville, nous donne l'occasion, en nous accueillant dans ses locaux (qu'elle en soit vivement remerciée) de rompre avec une vision quelque peu poussiéreuse et figée de notre profession.

* * *

Déployer nos branches, les étendre au-delà du cocon de nos Palais, emprunter les chemins d'une modernité qui ne nous a pas attendus pour atteindre des vitesses de T.G.V... Que dis-je, de Concorde !

Avoir notre place dans un monde où la communication de l'information et les connexions sont plus rapides et plus denses que celles de nos neurones.

Même si certains s'émeuvent encore de la disparition progressive de l'avocat traditionnel qui transforme les salles d'audiences en théâtre d'un jour, l'heure n'est plus à la comptabilité des espèces rares, mais à la réflexion sur ce qu'il faut entreprendre pour percer la couche de nuages qui s'amoncelle sur nos têtes.

« Devant les mutations considérables que nous vivons, j'ai d'abord tenté d'échapper à une alternative qui, décidément, me semble fausse, celle qui n'offre d'autre choix qu'entre le catastrophisme épouvanté et l'optimisme béat.

Ni l'un, ni l'autre ne me semblent pertinents. Le catastrophisme, vieille posture moralisatrice, conduit à récuser le principe même de progrès et incline tôt ou tard à une vaine nostalgie. Il ne sert à rien ! Mais l'optimisme béat n'est pas moins funeste. Il peut conduire à tous les consentements, à toutes les capitulations.

Comme toujours, dans l'histoire humaine, le seuil décisif que nous sommes en train de franchir ouvre sur autant de périls que d'espoirs.

Quiconque souhaite que les seconds l'emportent doit s'interdire à la fois l'aveuglement et l'étourderie. Si un naufrage en effet nous guette, il s'agit de le regarder en face. Non point pour en tirer je ne sais quel discours apocalyptique, mais pour mieux le conjurer» (Jean-Claude GUILLEBAUD, Le Principe d'Humanité).

C'est à cette vigilance, Chers jeunes Confrères qui allez faire votre premier essai en vol, que je vous invite aujourd'hui.

Non pas à une vigilance craintive et frileuse, mais une vigilance de sentinelle prête à défendre un territoire aussi vital que peut l'être la forêt amazonienne pour l'oxygène de la planète.

Vous êtes les cellules neuves d'un corps qui participe à la respiration de la Cité, à la défense de tous les individus qui la composent.

Il est de votre devoir de tout mettre en œuvre pour que cette respiration soit celle d'un sportif de haut niveau et non celle d'un asthmatique.

La vocation contemporaine de l'avocat est, en effet, d'être proche de tous les visages de l'homme.

Notre palette d'artiste doit correspondre à toutes les tonalités de notre temps, mais avant tout de notre Ville.

TOULOUSE qui gagne comme AIRBUS,

TOULOUSE qui souffre avec le drame du 21 septembre dernier.

L'avocat a ainsi sa place dans les quartiers, dans les cellules, auprès des jeunes, des entreprises, des prisonniers, des démunis et au-delà de nos frontières (A.S.F.), assurant par là même l'égalité de tous devant le Droit.

Ce panorama non exhaustif de nos domaines d'intervention nous donne une dimension individuelle, collective et sociale qui se reflète dans la diversité de nos compétences, et celle des cabinets qui composent notre Barreau.

Elle reste, cependant, insuffisante et doit être consolidée, en raison de l'érosion que subit notre image et de la féroce concurrence que nous livrent d'autres professions.

Elle doit également évoluer : l'avocat à la barre bien sûr, mais l'avocat dans la Cité, surtout !

Cette évolution ne pourra faire l'économie d'une relation professionnelle de proximité plus grande. Nous ne pouvons nous satisfaire de l'appellation générique « Gens du Palais ». Sortons de l'ornière des habitudes, sous peine d'une fossilisation aux apparences faussement sécurisantes mais mortifères à long terme.

Déplaçons-nous, allons là où l'on nous attend, et n'attendons pas que le monde vienne à nous. A l'heure de l'Europe et de sa monnaie unique.

A l'heure de l'éclatement des frontières, plus que jamais le mot « proximité » revêt un sens profond.

Rapprocher la Justice du citoyen, n'est-ce pas construire une Justice plus humaine ?

Est-ce illusoire ? Est-ce utopique ou démagogique ?

Je ne le pense pas, bien au contraire.

L'entreprise participe à rendre sensible l'âme d'une Cité, à promouvoir la spécificité de notre profession.

L'avocat est le relais entre les Hommes et la Justice, entre le Justiciable et le Droit.

Il est l'élément charnière entre un Service public et un Service privé.

Il est au service d'une cause, d'une personne, d'une entreprise, d'une société, d'une ville.

Cette place à tous les échelons de la vie sociale s'appuie sur un élément permanent qu'est la tradition.

Elle n'a pas rang d'archives intouchables mais vocation à accompagner notre activité en toute circonstance.

Le but n'est pas d'en maintenir les pans vermoulus, mais de préserver les valeurs essentielles que cette tradition recèle, tout en les adaptant aux techniques modernes et à la dictature de l'instantané.

L'Ordre des Avocats, loin d'être remis en cause par la notion de nouvel espace d'activité, reste le meilleur garant de l'unité des membres du Barreau, de la finalité commune de leur mission diversifiée.

Il est le rempart contre les dérèglements intempestifs et l'apparition d'une Loi de la Jungle.

Accompagnateur de projet novateur, il veille également à préserver l'exigence de notre déontologie de toute noyade dans l'impératif d'adaptation.

Voilà pour notre place, qu'en est-il de notre rôle ?

L'image actuelle d'un Palais de Justice en chantier nous rappelle l'urgence de construire également notre avenir et de nous ouvrir au monde et aux disciplines nouvelles qu'il fait naître.

Notre Barreau comptera cette année plus de 850 membres. Trop ! s'exclameront certains.

Un contentieux judiciaire qui décline dans des proportions inquiétantes.

L'état des lieux est, en effet, préoccupant.

- L'absence dérisoire de fonds, qui ne méritent même pas la qualification plus noble de budget, alloués au Ministère de la Justice, pousse à la déjudiciarisation du contentieux, favorisant conciliation, médiation, arbitrage et transaction.

- Que dire de la grande compensation nationale qui grève considérablement le budget de notre Caisse de Retraite et ipso facto provoque l'augmentation des cotisations de nos membres au profit d'autres régimes déficitaires.

- Les atteintes au Périmètre du Droit, la fixation du taux de TVA sur nos honoraires sont autant de maux qui affaiblissent notre profession et l'amputent de moyens financiers nécessaires à sa prestigieuse mission.

- Les négociations sur l'aide juridictionnelle doivent sans cesse repousser la menace qui pèse sur notre indépendance et le droit de regard que veulent s'arroger les Pouvoirs Publics sur la qualité de nos prestations.

Non, les avocats ne seront pas, et ne doivent pas être des sous-fonctionnaires du Ministère de la Justice !

N'en déplaise à Madame le Garde des Sceaux, notre rémunération doit avoir un sens et il est normal que l'on s'en préoccupe.

Sous l'effet conjugué de ces fléaux (et de bien d'autres), nous assistons malheureusement à la naissance d'un prolétariat important, essentiellement dans les grands Barreaux, celui de TOULOUSE détenant des records dont il se passerait.

Ce survol est délibérément incomplet.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'interpréter un Requiem mais de démontrer l'urgence de notre adaptation. Elle est une œuvre continue, particulièrement quand se produisent des modifications importantes dans les conditions de fonctionnement des villes et dans la vie des citoyens.

Elle est un art d'ajustement.

La vue géométrique et statique de l'espace doit laisser place à une vue dynamique.

Une collectivité qui ne tend plus qu'à se conserver est une société qui décline, selon le principe même de toute vie.

La ville est productrice et créatrice. Elle est civilisation et culture. Elle engendre des choses et des signes, des biens matériels et spirituels.

Nous exclure de cette révolution serait sceller notre pierre tombale !

* * *

Le drame récent que nous venons de vivre a cruellement rappelé à nos consciences ce devoir d'adaptation dans la proximité : Ombres et Lumières sur la ville rose.

Le 21 septembre, l'Usine AZF explose.

Bilan: 31 morts, 2.700 blessés, 20.000 logements touchés, 800 familles définitivement chassées de leur logis ébranlés ou éventrés, des milliers d'autres sans fenêtre.

Les victimes sont à la fois touchées dans leur chair, leur famille et leur bien. Ce ne sont pas seulement leurs murs qui volent en éclat, c'est leur identité même.

Cette dimension tragique, humaine et matérielle a spontanément modifié notre rapport aux autres, sans doute est-ce la première fois qu'un phénomène de solidarité atteint une telle ampleur.

La mobilisation et l'afflux de médecins, de psychologues, d'architectes venus de tous horizons, en témoignent.

La Cité a resserré ses liens.

Chacun d'entre nous a été mis en demeure en son âme et conscience d'apporter sa contribution pour réparer, panser, informer, améliorer les situations dramatiques.

Ce déplacement des mentalités a eu pour effet le déplacement des professions et la remise en cause de leur mode de fonctionnement, donnant à l'altérité déjà existante ses lettres de noblesse.

Notre Barreau n'a pas failli dans cette tâche.

Notre présence auprès des populations sinistrées, dans les cellules de soutien, a mobilisé trois cents de nos membres sur près d'une dizaine de sites. Les avocats ont assuré bénévolement et anonymement une aide aussi bien humanitaire que juridique.

Des élèves du Centre de Formation, de jeunes avocats, d'autres installés, plus anciens, d'anciens conseils, et même un avocat parisien en vacances ont répondu Oui. Il fallait être là, notre cœur l'exigeait.

Nous n'avons rien demandé (et rien reçu d'ailleurs), même aujourd'hui où notre engagement se prolonge dans les Associations, dans les Comités et dans nos Cabinets.

Fraternité et solidarité symbolisent plus que jamais le Barreau toulousain.

* * *

Notre rôle dans la Cité se concrétise dans des circonstances heureusement moins tragiques.

Le Barreau consulte dans toutes les mairies entourant TOULOUSE, et bientôt, je l'espère, dans la ville de TOULOUSE, elle-même.

Il serait, en effet, inconcevable que pour quelques sous, la mairie fasse l'économie d'un partenariat qui permettrait à tous les toulousains de recevoir une aide juridique dans chaque quartier.

Nous sommes présents pour proposer des solutions de médiation, des actions sur la jeunesse et des aides aux plus démunis.

Nous avons élargi notre angle de vue: au-delà de la Cité... le Monde.

Je voudrais rendre un hommage tout particulier à l'Association Avocats sans Frontières qui organise depuis 1999 des missions destinées à restaurer la profession et à assurer la défense, tant des victimes, que des accusés dans des Pays que la guerre ou les conflits ont ravagés.

Ces actions courageuses font de la défense une réalité universelle.

L'humanité de ceux qui s'y consacrent n'a d'égal que la dignité restaurée de ceux qui en bénéficient.

Ce rôle remarquable de l'avocat sur les continents de notre planète me conduit à évoquer un sixième continent que nous ne pouvons ignorer: je veux parler du continent numérique qui émerge sous nos yeux.

« Sa particularité est d'être non seulement - déterritorialisé mais gouverné par l'immédiateté.

Il n'est nulle part, il est partout à la fois. Il est insaisissable et pour le moment non maîtrisable.

Or, c'est aujourd'hui vers cet étrange continent qu'émigrent l'une après l'autre toutes les activités humaines. »

Nous ne saurions nous dérober à cette migration à hauts risques, tout en nous posant la question du poids et du devenir de nos règles.

Que deviendra le monde du Droit, si nous n'y prenons garde ?

Laurent MARLIERE, dans son étude « Quel avocat pour le XXI^e siècle ? » souligne : si l'on veut se donner les moyens de son ambition, il faut accepter le constat que le monde change l'avocat. La société ne s'adaptera pas à l'avocature. Il reste à l'avocature à s'adapter à son environnement, notamment avec l'émergence de ce que l'on appelle la « cyberie » qu'épousera aussi la Justice de ce siècle naissant.

Non sans une pointe de provocation, ce journaliste économiste rappelle que « les experts comptables et les notaires ont défini voilà dix ans le plan stratégique de leur profession pour se préparer à une course de fond.

Les avocats réagissent par à coup et font des petits sprints qui s'apparentent aux courses d'échauffement de ces remplaçants sur le bord du terrain de football, pendant que les titulaires jouent le match.

Combien de temps les avocats vont-ils s'échauffer sur le bord de la pelouse ?

Le passage du XXI^e siècle doit être l'élément déclencheur d'une réflexion de fond sur l'avenir de la profession ».

Je vous crois capable de rassurer Laurent MARLIERE.

D'une part, il arrive souvent que les remplaçants, plus frais que les titulaires marquent le point décisif du match.

D'autre part, la réflexion sur notre avenir n'a pas commencé avec le XXI^e siècle, elle a toujours existé. Simplement, elle s'élargit sous l'effet du « métissage du Droit, de la Justice, du Barreau qui se décroïssonne et s'ouvre à d'autres disciplines ».

L'Ordre doit instaurer un mode relationnel plus vaste.

Cette réflexion suppose d'élargir le public, adapter le discours, aller au devant des besoins de la Cité.

Ainsi, la formation est un enjeu capital pour les années à venir. Il s'agira d'assurer efficacement l'inter-disciplinarité. L'avocat se formera de plus en plus en droit, et notamment en droit européen, mais aussi dans des matières périphériques au droit, tout en intégrant les techniques modernes de marketing et les nouvelles technologies.

Nous posséderons, dès lors, un label de qualité aux yeux des Cabinets concurrents étrangers.

Certains justiciables sceptiques ne jurent que par les super structures parisiennes ou « Big Five ».

Je rêve d'avocats toulousains ayant leur cabinet secondaire à NEW YORK. Cela ne devrait plus être un rêve bien longtemps...

Je ne doute pas que nous saurons nous confronter aux défis de ce temps et apporter notre touche unique et irremplaçable à la création de la Cité de demain.

* * *

Aux trois quarts de mon mandat de Bâtonnier, j'aimerais vous livrer cette conviction : vivre cette fonction, c'est s'oublier et se trouver aussi.

S'oublier, car la tâche est grande et ne laisse que peu de répit. Se trouver, car elle vous révèle.

Soyez convaincus, Cher jeunes Confrères, que la richesse de vos personnes est un facteur essentiel que les titres et les places ne garantissent pas.

L'amour de votre travail vous révélera, il sera le meilleur carburant pour votre parcours professionnel avec, de surcroît, votre vitalité, votre enthousiasme, votre imagination, votre dynamisme.

Décollez et volez sans craindre les zones de turbulence de notre temps.

Assurez la pérennité de notre profession, sa dignité et sa grandeur. Je vous souhaite bon voyage !

* * *

L'usage du Barreau de TOULOUSE veut que le Bâtonnier évoque le souvenir de ceux qui ont contribué à construire l'honneur de notre Barreau et qui ne sont plus.

J'ai estimé cette année qu'il serait vaniteux de faire l'éloge de nos morts. Leur disparition accidentelle, dramatique nous a bouleversés : Anne, Jean-Léo, Laurent, vous êtes dans nos cœurs au même titre que les trente et un morts du 21 septembre.

* * *

La médaille de bronze - Prix Henry Dupeyron a été attribuée à Maître Delphine REYNAUD-EYMARD.

Renaud FRECHIN : Médaille d'argent - Prix Laumont Peyronnet vous livrera sa formule de : « CONDENSE DE SURVIE JURIDIQUE ».

Je donne la parole à Jean-Paul CLERC, Médaille d'or - Prix Alexandre Fourtanier pour : « LE VOYAGE COMME UNE BRULURE ».